

**EXTRAIT N°49/2019 DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

<p>Date de convocation : Le 09 décembre 2019</p> <p>Nombre de conseillers municipaux En exercice 33</p> <p>En début de séance : Présents 10 Procurations 1 Excusés 2 Non excusés 20</p> <p>En cours de Séance : Présents 13 Procurations 1 Excusés 2 Non excusés 17</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf et le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en vertu du 2^{ème} alinéa de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.</p> <p><i>PRESENTS</i> : <u>Adjoint</u>s : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme CALVEYRAC Arlette, Mme THALY-PONTAT Lysiane, M. ZAIRE Georges.</p> <p><u>Conseillers municipaux</u> : Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. SOLBIAC Honoré, BASTE Mathurin, M. Hubert BAUBAND, Mme AGEE Marie-Claire, M. MARLET Camille.</p> <p><i>ABSENTS EXCUSES</i> : M. COURTINARD Jean-Marc, M. PETIT Claude-Henri, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET)</p> <p><i>ABSENTS NON EXCUSES</i> : Mme BELLIARD Valentine, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. NAPOLY Raymond, M. VERIN Fred, Mme DUPUY Olive, M. CHARLEC Charlery, M. BOLO Laurent, Mme MONDESIR Manuela, Mme GOLVAT Agnès, Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.</p> <p><i>ASSISTANTS</i> M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation),</p>
--	--

S'agissant d'une deuxième convocation, le président déclare la séance ouverte à onze heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Romuald JEANNE-ROSE pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**AVANCE SUR SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES AU TITRE DE
L'EXERCICE 2020**

Le maire expose :

Le vote de la subvention communale allouée à la caisse des écoles intervient lors du vote du budget primitif de la ville en début d'année. Cependant, pour permettre à la caisse des écoles de faire face à ses premières dépenses jusqu'au vote du budget de la ville lui octroyant les ressources nécessaires, il convient de lui verser une avance sur subvention de 800 000 euros.

.....
Le Conseil Municipal,

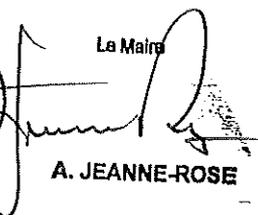
DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER l'attribution d'une avance sur la subvention communale d'un montant de 800 000 euros à la caisse des écoles au titre de l'année 2020.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 13 décembre 2019

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

 La Maire

A. JEANNE-ROSE